

SOMMAIRE DU DOSSIER DE SCOT

- **PIECE N°1 : RAPPORT DE PRESENTATION**
- **PIECE N°2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**
- **PIECE N°3.a : DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS**
- **ANNEXE DE LA PIECE N°3.a, DOO : ENVELOPPES URBAINES**
- **PIECE N°3.b : DOCUMENT D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**



SOMMAIRE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

0. PREAMBULE	3
0.1 Le développement durable	3
0.2 Comment traduire cette ambition dans un SCOT ?	3
0.3 Le contexte réglementaire	5
0.4 La place du PADD au sein du SCOT	6
0.5 La structure proposée du PADD	6
ORIENTATION 1. ORGANISER UNE ARMATURE URBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE, ET D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS ROCHOIS.	8
Objectif 1 A. Construire une armature urbaine du territoire qui concilie un développement adapté de nos communes, le bon fonctionnement du territoire et celui du bassin de vie dans lequel il s'inscrit.	8
Objectif 1 B. Promouvoir un développement démographique maîtrisé, garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale.	11
Objectif 1 C. Poursuivre une politique de maillage des services et des équipements adaptée aux mutations démographiques, sociales et spatiales.	12
Objectif 1 D. Contribuer à relever les enjeux de la mobilité de demain par une organisation structurée de notre territoire.	13
Objectif 1 E. Promouvoir dans l'aménagement la performance environnementale et énergétique, afin de réduire la précarité énergétique.	15
ORIENTATION 2. CONSOLIDER UN TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT DYNAMIQUE.	18
Objectif 2 A. Promouvoir un développement économique positionné dans le bassin de vie du Grand Genève, et qui s'appuie sur une stratégie communautaire.	18
Objectif 2 B. Soutenir un développement économique diversifié valorisant les ressources et le savoir-faire du Pays Rochois.	20
ORIENTATION 3. ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE DANS UN ENVIRONNEMENT NATUREL PRESERVE.	25
Objectif 3 A. Mieux encadrer le développement de l'urbanisation dans un objectif de modération de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.	25
Objectif 3 B. Préserver et améliorer la qualité et la lisibilité des paysages urbains, ruraux et naturels du Pays Rochois.	26
Objectif 3 C. Agir en faveur du maintien de la biodiversité, en cohérence avec les territoires voisins.	27
Objectif 3 D. Veiller à la sécurité des personnes, des biens, de l'environnement, et lutter contre les risques et les nuisances	28
Objectif 3 E. Préserver les ressources naturelles et maîtriser les rejets	29



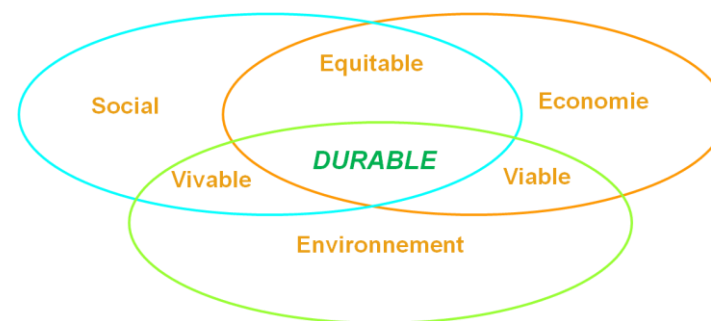
0. PREAMBULE

0.1 Le développement durable

Le développement durable est une notion déjà ancienne et de portée universelle ...

- Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
- Un engagement à promouvoir des modes de développement respectueux de l'environnement, de la solidarité sociale et de l'épanouissement culturel.
- Une nécessité et une chance à saisir.

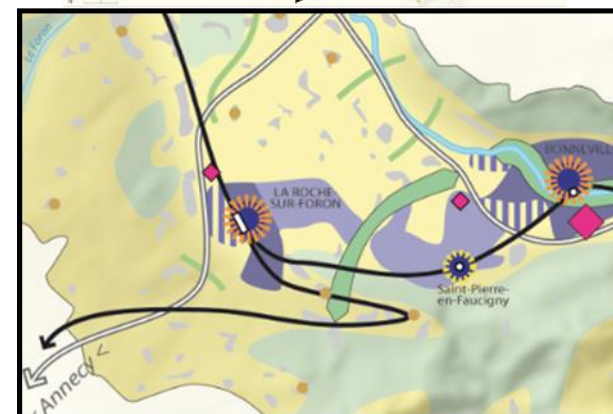
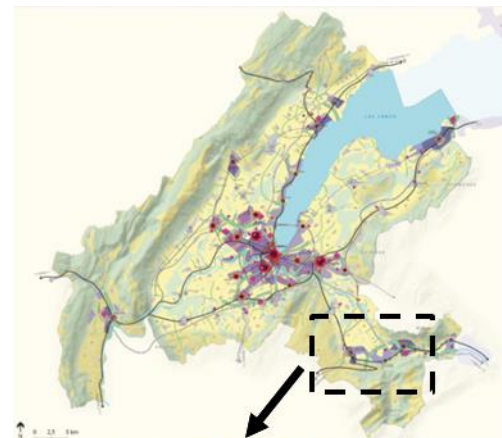
Plus qu'un choix, le développement durable est un impératif pour que les orientations choisies n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques, biologiques et environnementales.



0.2 Comment traduire cette ambition dans un SCOT ?

- **Des principes prescrits par le Code l'Urbanisme :**
 - **Principes d'équilibre et de durabilité** exposés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et de la loi Grenelle 2.
- **De nouveaux textes à intégrer :**
 - Le Grenelle de l'environnement, plus particulièrement son chantier "urbanisme" : le PADD fixe les objectifs des politiques publiques (...) de **développement (...) touristique et culturel**, de **développement des communications électroniques**, (...) de **préservation et de remise en bon état des continuités écologiques** et de **lutte contre l'étalement urbain** (L.122-1-3 du Code de l'Urbanisme).
- **Des projets de territoire à intégrer :**

- Le projet de **Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) Alpes du Nord**, et son évolution vers une DTADD (Développement Durable) qui retiendra probablement des objectifs forts en matière de réduction de la consommation de l'espace.
- **Le projet d'Agglomération 2**, dans lequel s'insère la CCPR et sa déclinaison au niveau du territoire de la CCPR dans ses composantes démographiques, économiques, environnementales, paysagères et de mobilités, en particulier :
 - Le rôle de la Roche-sur-Foron, comme « centre régional » et appartenant à « l'aire urbaine de l'agglomération régionale ».
 - Le rôle de St Pierre-en-Faucigny, comme « centre local » et appartenant, avec Amancy, à l'aire urbaine périphérique à l'agglomération régionale de la Roche-sur-Foron et Bonneville.



0.3 Le contexte réglementaire

Les lois « SRU » et « Grenelle » :
des textes fédérateurs des principes du
développement durable...

... traduits au sein des articles
L 110 et L 121.1 du Code de l'Urbanisme...

... avec les 3 principes suivants complétés par le Grenelle 2

1	2	3
Principe d'équilibre entre développement et préservation (espaces naturels, paysages)	Principe de diversité des fonctions urbaines, rurales et de mixité sociale dans l'habitat et de réponses aux besoins futurs (habitat, activités économiques, équipements publics...)	Principe de préservation de l'environnement : utilisation économe des espaces naturels maîtrise des besoins en déplacements et de la circulation automobile, préservation de la qualité des écosystèmes et des paysages prévention des risques, pollutions et nuisances
Renouvellement urbain, restructuration des espaces urbanisés, revitalisation des centres urbains et ruraux, mise en valeur des entrées de ville.	amélioration des performances énergétiques, développement des communications électroniques, diminution des obligations de déplacements, développement des transports collectifs, mention explicite des activités touristiques et des services	réduction des émissions de GES, maîtrise de l'énergie et soutien à la production énergétique à partir de sources renouvelables, préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, préservation et remise en bon état des continuités écologiques

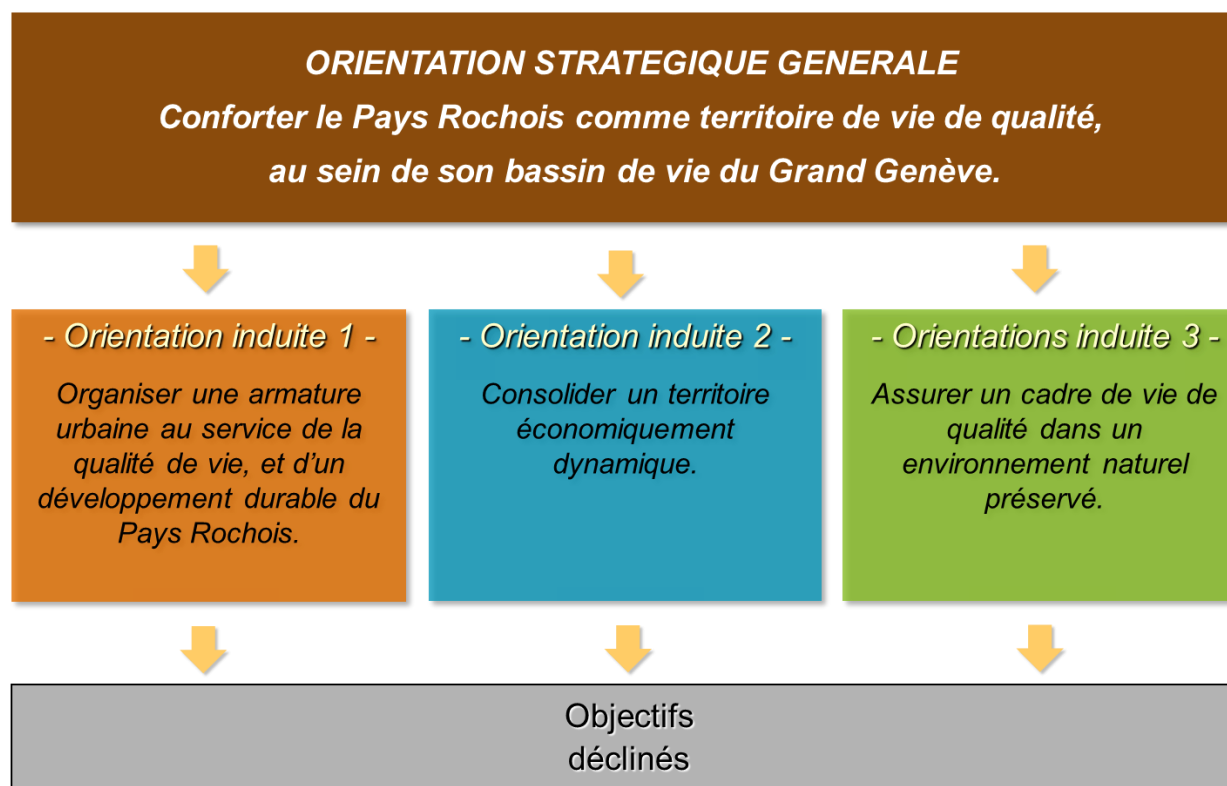
0.4 La place du PADD au sein du SCOT

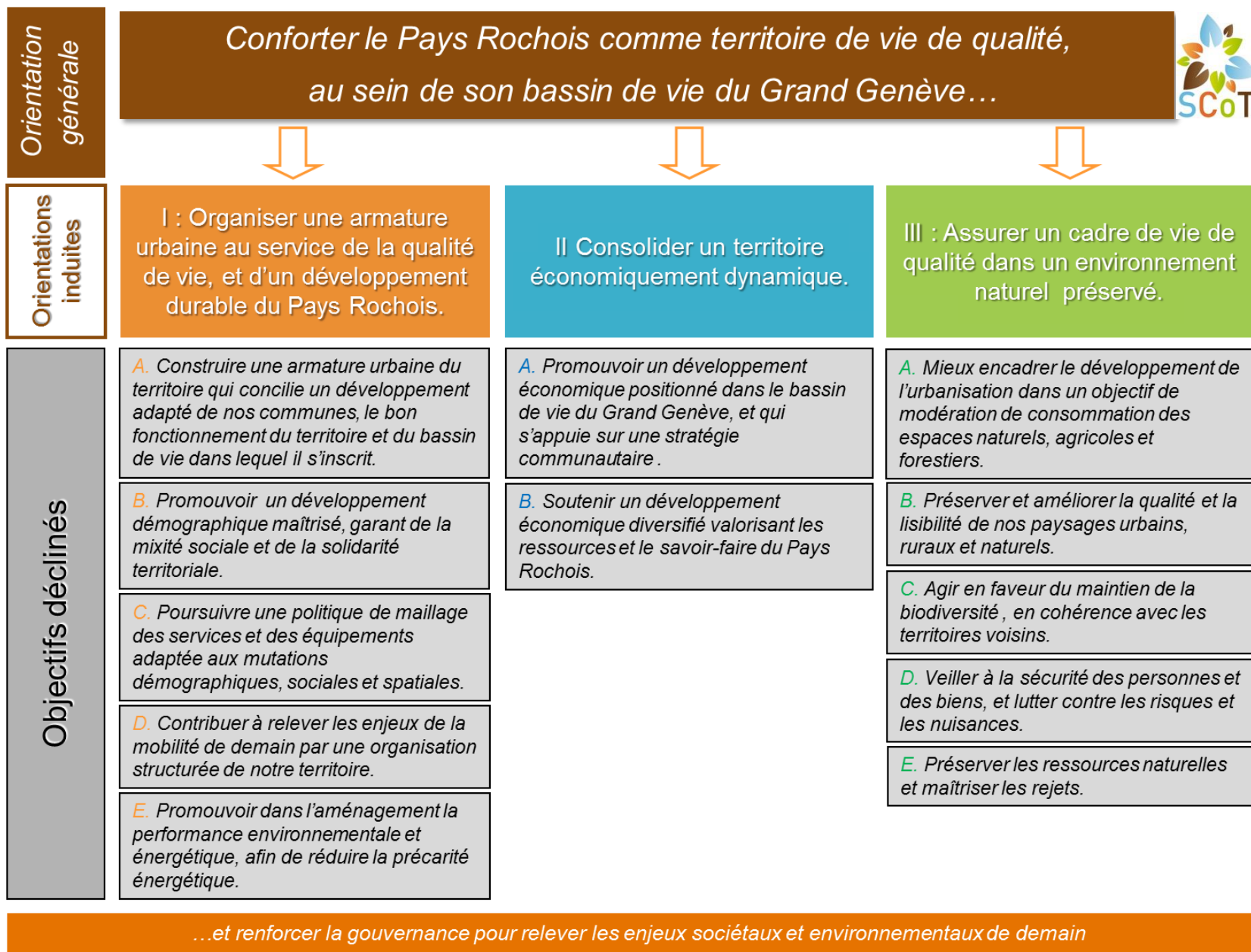
D'un point de vue technique,

- Le PADD décline les grands objectifs du SCOT, auxquels se réfèrera le Document d'orientations et d'objectifs (DOO).
- Il doit s'inscrire dans les grands principes du développement durable appliqués à l'urbanisme.
- Il est le point de référence au regard d'une éventuelle modification future du SCOT.

Mais avant tout, le PADD, qui fixe des objectifs stratégiques et des choix en matière d'aménagement et de protection de l'environnement, doit être le reflet du projet politique des élus pour l'aménagement du territoire de la CCPR.

0.5 La structure proposée du PADD





ORIENTATION I. ORGANISER UNE ARMATURE URBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE, ET D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS ROCHOIS.

Objectif I.A. Promouvoir un développement démographique maîtrisé, garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale.

- Définir une armature urbaine du territoire propice à relever les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de demain et qui participe de la structuration du Grand Genève, et ce de la manière suivante :
 - Un pôle principal, constitué d'une centralité tripolaire de référence, à structurer et conforter : La Roche-Sur-Foron / Amancy / Eteaux.
 - Un pôle secondaire, constitué par le bourg de Saint-Pierre-en-Faucigny, à structurer et à conforter.
 - Des pôles de proximité à consolider ou à faire émerger, constitués de villages de plaine : Arenthon et Cornier, et de villages de coteaux : La Chapelle-Rambaud, Saint-Laurent et Saint-Sixt.
 - Des hameaux significatifs greffés à ces villages, à valoriser.
- Appuyer le développement futur du Pays Rochois sur les caractéristiques de cette armature, en recentrant essentiellement la croissance urbaine sur les pôles dits « principal » et « secondaire ». Ainsi, le développement de ces pôles doit représenter environ 85 % du développement à dominante d'habitat et d'équipement de l'ensemble du territoire, dans le respect des équilibres agricoles et environnementaux, et en cohérence avec le développement attendu du transport collectif, notamment :
 - Le transport en commun lié au réseau de bus en projet, élaboré par le SM4CC.
 - Le réseau ferré et les potentialités induites d'une part par la restructuration attendue du secteur de la Gare sur les communes de la Roche-sur-Foron et Eteaux, d'autre part avec la restructuration du secteur des Mages et de La Duraz sur la commune de Saint Pierre en Faucigny, et ceci en cohérence avec les objectifs du Projet d'Agglomération 2



▪ **Structurer l'armature urbaine en fonction du rôle attendu de chaque commune :**

▪ **Sur le pôle principal :**

- Recentrer préférentiellement le développement dans les espaces interstitiels des centres de chacune des communes.
- Optimiser les espaces de renouvellement urbain potentiels, en particulier au niveau du quartier de la Gare.
- Accompagner le développement de la zone dite « Tex » sur La Roche-sur-Foron vers un projet de quartier durable, en complémentarité du projet de pôle d'échange multimodal de la gare.
- Autoriser un développement modéré des hameaux :
 - *De Charny sur Eteaux.*
 - *De Vozerier sur Amancy.*
- Limiter l'extension des autres hameaux.



▪ **Sur le pôle secondaire :**

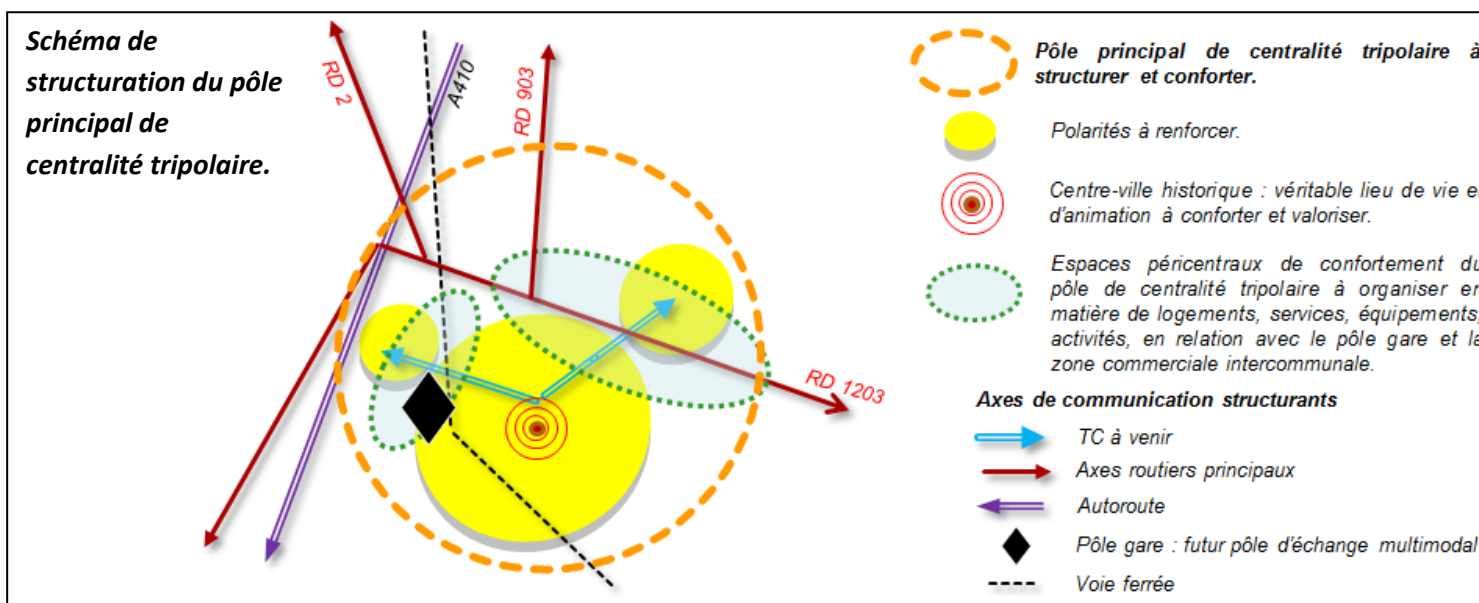
- Recentrer préférentiellement le développement sur les espaces interstitiels situés au centre-bourg, et accompagner le confortement de la zone de la Gare.
- Autoriser un développement modéré des hameaux de Toisinges et Passeirier.
- Limiter l'extension des autres hameaux.
- Penser l'organisation de ce pôle secondaire en prenant en compte sa position d'interface avec la centralité de Bonneville, notamment au niveau de l'échangeur autoroutier.



▪ **Sur les pôles de proximité :**

- Orienter prioritairement la croissance sur les centre-village.
- Permettre une croissance modérée sur un ou deux hameaux, au regard des caractéristiques urbaines de chacune des communes :
 - *Cornier : hameaux de Moussy et la Madeleine.*
 - *Arenthon : hameaux de Lanovaz et les Chars.*
 - *Saint-Six : hameaux de Montisel.*
 - *Saint-Laurent : hameaux de Sonnex.*
- Limiter l'extension des autres hameaux.

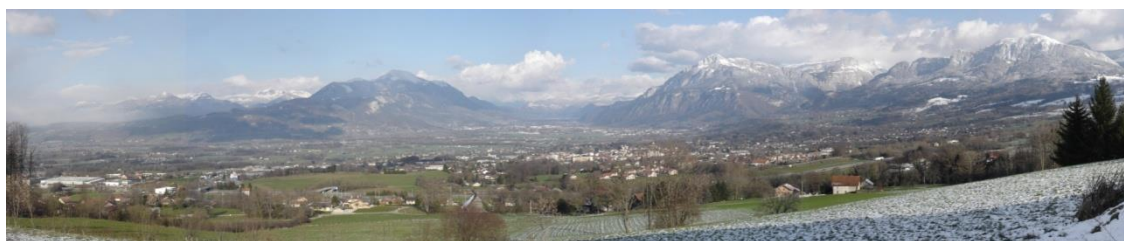
- **Mettre en œuvre des projets structurants et confortant l'armature urbaine du Pays Rochois**, et ce de manière différenciée et adaptée aux caractéristiques de nos communes et de leur rôle attendu dans cette armature. Au sein de ces projets doivent être développées et/ou confortées :
 - Une offre diversifiée en logements,
 - Une armature d'espaces publics de qualité,
 - Une offre de services de proximité ainsi que d'équipements publics et collectifs,
 - Une activité économique (spécialisée ou de proximité) en cohérence avec le profil attendu des communes en la matière...
- **...Afin de construire à terme une armature de « lieux de vies » au profit de la qualité de vie des habitants du Pays Rochois.**
- **Structurer le pôle dit « principal » au bénéfice d'une organisation adaptée et équilibrée entre les communes de La Roche-Sur-Foron, Amancy et Eteaux en matière :**
 - De logements, d'équipements, de services et d'activités,
 - ... En veillant particulièrement à la cohérence de l'organisation et de l'articulation urbaines des espaces péricentraux stratégiques des communes au profit d'une structuration qualitative améliorée du pôle principal, notamment ceux situés entre la Gare de La Roche-sur-Foron et le centre-village d'Eteaux, et ceux situés de part et d'autre de la RD 1203 entre La Roche-sur-Foron et Amancy.



ORIENTATION I. ORGANISER UNE ARMATURE URBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE, ET D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS ROCHOIS.

Objectif I.B Promouvoir un développement démographique maîtrisé, garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale.

- Afin de garantir un développement urbain plus équilibré et maîtrisé au bénéfice de la qualité de vie sur notre territoire, **envisager un rythme de croissance démographique pour l'ensemble du Pays Rochois d'environ 1,7 % par an au maximum, à l'échéance du SCOT**, dans les perspectives définies le Projet d'Agglomération 2 :
 - Prendre en compte les spécificités locales et le développement équilibré de la CCPR.
 - Permettre une traduction différenciée de cet ordre de grandeur en fonction des capacités d'accueil, des spécificités, des sensibilités, et des volontés de nos communes.
 - Veiller à préserver les grands équilibres urbains, agricoles, environnementaux et paysagers de notre territoire.



- **Mettre les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCPR** en cours d'élaboration, en adéquation avec les caractéristiques et le rôle attendu de chaque commune au sein de l'armature urbaine retenue. Ainsi :
 - **Répondre aux besoins spécifiques d'hébergement et de logements** à l'échelle du Pays Rochois.
 - **Assurer la diversification et le rééquilibrage de la production de logements**, au regard des objectifs de mixité de l'habitat, au bénéfice de l'équilibre social et générationnel de chacune de nos communes. Développer notamment une offre alternative à l'habitat individuel, en particulier dans les secteurs urbains bien desservis par le transport collectif actuel et celui à venir.
 - **Améliorer, valoriser et renouveler le parc de logements et le bâti existant.**
 - **Mobiliser la ressource foncière**, et orienter sa destination pour la production de logements afin d'atteindre les objectifs fixés.
 - **Mettre en place des outils d'appui, de concertation et de suivi** des actions « habitat » du PLH.

ORIENTATION I. ORGANISER UNE ARMATURE URBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE, ET D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS ROCHOIS.

Objectif I.C Poursuivre une politique de maillage des services et des équipements adaptée aux mutations démographiques, sociales et spatiales.

- **Renforcer l'armature urbaine du Pays Rochois par un maillage équilibré d'équipements et de services**, tels que les structures d'accueil pour les personnes âgées et/ou l'enfance (réalisation d'une maison intergénérationnelle, d'une MARPA, d'une médiathèque), un Centre de Secours Intercommunal, ... etc.
 - En particulier, sur le pôle principal :
 - Valoriser le quartier de la Gare et accompagner le développement de la zone « Tex », en complémentarité du projet de pôle d'échange multimodal de la gare, et en lien avec le centre-ville historique mais aussi le centre village d'Eteaux (cf. objectif I.A).
 - Conforter l'attractivité du Pôle Foire de la Roche-sur-Foron (Parc des Expositions), pôle d'intérêt communautaire à rayonnement international, notamment en complétant l'offre de service par la réalisation d'un équipement culturel de type Centre des Congrès, véritable support de développement du tourisme d'affaire (cf. objectif II.A).
- **S'assurer de l'adéquation entre un développement raisonné de l'urbanisation et une desserte programmée par les réseaux divers** (cf. objectif III.E).
- **Conforter le déploiement d'un Réseau Ouvert d'Initiative Publique**, "colonne vertébrale" d'un réseau de fibres optiques (cf. objectif II.A).

ORIENTATION I. ORGANISER UNE ARMATURE URBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE, ET D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS ROCHOIS.

Objectif I.D Contribuer à relever les enjeux de la mobilité de demain par une organisation structurée de notre territoire.

- **Œuvrer pour le développement d'une mobilité multimodale sur notre territoire**, comme alternative à la voiture individuelle, **en lien et coordination avec les territoires voisins et les acteurs du transport collectif** :
 - **Renforcer et adapter l'offre en transport en commun** en appui de l'organisation de l'armature urbaine du territoire, notamment dans les pôles dits « principal » et « secondaire », et en cohérence avec le projet de réseau de transport en commun, élaboré par le SM4CC.
 - **Participer au développement du réseau ferré sur la basse Vallée de l'Arve, suite à la mise en place du RER franco-valdo-genevois, et notamment la connexion Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse en cours de réalisation.** Cette infrastructure devant s'appuyer sur les gares des centralités de la basse Vallée de l'Arve. Ainsi :
 - Permettre à la gare de la Roche-sur-Foron de conforter son rôle de nœud ferroviaire du Département de la Haute-Savoie, et de futur pôle d'échange multimodal du Pays Rochois.
 - Œuvrer pour le confortement de la gare de Saint-Pierre-en-Faucigny au sein de cette organisation du transport ferroviaire en soutenant la création d'un pôle d'échange secondaire.
- **Renforcer l'armature des infrastructures de mobilité « active »** (cheminements piétons, pistes cyclables...), notamment dans les pôles dits « principal » et « secondaire », en priorité en direction des arrêts TC existants et programmés (autocars, bus, gares). En outre, au regard de la configuration urbaine de la basse Vallée de l'Arve, en particulier la conurbation formée par Saint-Pierre-en-Faucigny et Bonneville, développer l'offre de mobilité « active » entre ces deux centralités, et plus largement entre le territoire de la CCPR et les territoires voisins.



- **Améliorer le fonctionnement routier global du territoire Rochois :**
 - Hiérarchiser et/ou compléter le réseau routier au profit de la qualité de vie des centres des communes et de la sécurité du réseau principal :
 - À l'échelle communautaire, en étudiant l'opportunité de réalisation d'un maillage en parties Sud et Est du pôle dit « principal » permettant, à terme, d'améliorer le fonctionnement de ce pôle centre, tout en renforçant l'accessibilité du pôle gare.
 - En repensant et en sécurisant les accès à l'échangeur autoroutier de La Roche-sur-Foron sur l'A410.
 - Reconsidérer la politique de stationnement sur le territoire en fonction des solutions alternatives à l'automobile qui pourront être développées (TC, P+R, modes « actifs »...).
- **Encourager et soutenir le covoiturage pour les déplacements domicile-travail.**

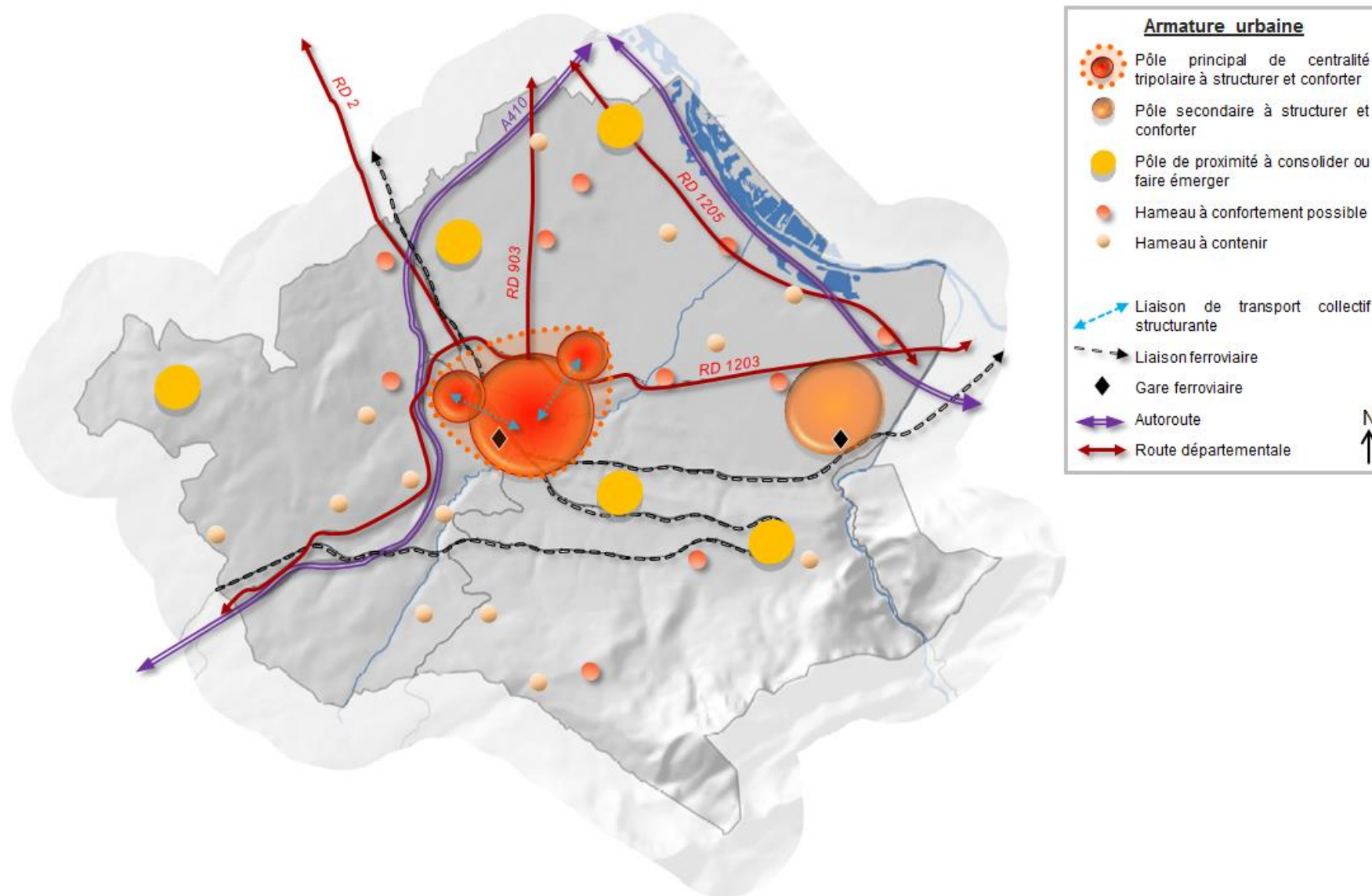
ORIENTATION I. ORGANISER UNE ARMATURE URBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE, ET D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS ROCHOIS.

Objectif I.E Promouvoir dans l'aménagement la performance environnementale et énergétique, afin de réduire la précarité énergétique.

- **Œuvrer pour l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat :**
 - Veiller au développement de formes urbaines et architecturales moins consommatrices d'énergies.
 - Encourager la mise en place de systèmes de chauffage et d'isolation performants (conformément aux mesures élaborées dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve, PPA), et favoriser la mise en œuvre des techniques liées aux énergies renouvelables.
 - Soutenir la rénovation urbaine à La Roche-sur-Foron, et la réhabilitation de l'habitat ancien sur l'ensemble du territoire.
- **Conforter une organisation du Pays Rochois plus favorable à une vie de proximité** permettant de limiter les déplacements motorisés (cf. objectif I.A) :
 - Renforcer et/ou développer la mixité des fonctions des centres et des cœurs de villages (habitat, équipements, services, commerces...).
 - Soutenir l'économie locale et l'emploi sur notre territoire.
 - Contenir l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat.
- **Soutenir le développement de filières locales de production et de consommation** (filières agricoles locales (cf. objectif II.C), actions pour l'approvisionnement local des cantines scolaires,...).
- **Encourager une prise en compte accrue de l'environnement au sens large** (inspirée de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme « AEU »), pour toute opération d'aménagement ou de construction significatives au sein de chacune de nos communes.
- **Evaluer le potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire rochois, et permettre le cas échéant, son développement**, en particulier dans le domaine hydroélectrique (micro centrale) ou de la biomasse (bois, méthanisation de type agricole).
- **Favoriser le développement de l'usage des énergies renouvelables :**
 - Soutenir l'utilisation des ressources locales :

- Développer la filière bois : accès, stockage, transformation.
- Développer la filière organique des effluents : sous-produits de la filière lait, bio déchets des cantines, déchets verts, ...
- Systématiser cette démarche pour la commande publique :
 - Décloisonner et structurer les initiatives dans une logique de synergies.
- **Agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air :**
 - Prendre en compte le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve :
 - Intégrer les mesures mises en place sur les axes de circulations du territoire rochois pour la limitation des pollutions dues aux transports,
 - Participer aux mesures d'amélioration des équipements de chauffage.
 - Promouvoir une organisation de notre territoire plus favorable à une vie de proximité et ainsi la limitation des déplacements motorisés (cf. objectifs I.A et I.D).

REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE : CONSTRUIRE UNE ARMATURE URBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE



ORIENTATION II. CONSOLIDER UN TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT DYNAMIQUE.

Objectif II.A. Promouvoir un développement économique positionné dans le bassin de vie du Grand Genève, et qui s'appuie sur une stratégie communautaire.

- **Construire une stratégie économique communautaire ambitieuse, en synergie avec celle de l'ARC pour renforcer l'attractivité de notre territoire** et attirer les acteurs économiques locaux, régionaux, nationaux voire internationaux.
- **Soutenir une stratégie de développement de la formation** sur le Pays Rochois, en faveur d'un maillage local et départemental avec les différentes offres de formation spécialisées (Enilv, Alvéole (plateforme de formation), formations du décolletage, Université de Savoie, ... etc).
- **Envisager la création d'une agence économique** et/ou créer un poste d'agent de développement économique, en lien avec les travaux de l'ARC sur notre territoire, afin d'attirer des entreprises exogènes et créer les emplois locaux nécessaires à la dynamique de proximité.
- Mettre en œuvre le projet de **zone intercommunale industrielle** localisée sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, en continuité du PAE des Jourdiès.
- Mettre en œuvre le projet de **zone intercommunale commerciale** entre Amancy et La Roche-sur-Foron, en conformité avec le DAC.
- **Accompagner la restructuration et le développement du Pôle Foire de La-Roche-sur-Foron** (Parc des Expositions) comme « vitrine » de l'activité économique locale et départementale.
- **Soutenir le développement des communications numériques**, et notamment conforter le déploiement d'un Réseau Ouvert d'Initiative Publique, "colonne vertébrale" d'un réseau de fibres optiques (cf. objectif I.C)



- **Développer l'emploi sur le Pays Rochois :**

- D'un point de vue quantitatif, en cohérence avec les perspectives démographiques et les ambitions traduites dans le Projet d'Agglomération 2 :
 - **Œuvrer pour le maintien de l'équilibre emplois / actifs actuel**, à l'horizon du SCOT, sur l'ensemble de la CCPR, et ainsi tenter de poursuivre l'objectif ambitieux de créer en moyenne 110 à 130 emplois par an au regard des perspectives de croissance démographique retenues (1,7 % sur la période du SCOT, cf. objectif I.B). Cette ambition viserait à la création d'environ 1900 emplois sur le Pays Rochois à l'horizon du SCOT.
- Au regard des caractéristiques de l'économie de notre territoire, et ce de manière organisée et équilibrée :
 - **Répartir les emplois créés** de la manière suivante : 1100 emplois environ en zone d'activité, et 800 environ au sein du tissu urbain.
 - Ainsi, **développer une partie de l'emploi au sein ou à proximité des secteurs résidentiels**, notamment pour les commerces et services de proximité, et l'artisanat compatible avec la fonction d'habitat.
 - **Favoriser un nombre d'emploi plus important au regard des surfaces consommées** pour la création d'activités économiques.

- **Prévoir les espaces nécessaires au développement économique, pour les activités nécessitant un environnement spécifique et organisé :**

- Quantifier et répartir sur notre territoire l'offre nécessaire de foncier « économique » en zone d'activité, estimée à 34 ha à l'horizon du SCOT, et mener une politique foncière anticipant le développement futur.
- Localiser cette offre à proximité des accès autoroutiers et en cohérence avec la politique globale des déplacements de notre territoire (TC, stationnement, livraisons, modes « actifs »... (cf. objectif I.D)).
- Optimiser l'usage de l'espace dans les secteurs d'activités : hauteur des bâtiments, mutualisation des espaces (stationnement, espaces verts...), réinvestissement des friches, renouvellement urbain économique, réflexion sur l'usage de baux à long terme pour les terrains (ex: baux emphytéotiques).
- Réserver des sites d'activités adaptés selon les nuisances générées (extension de zones d'activités déjà spécialisées) mais également en travaillant à la mixité des activités (en zone artisanale).
- Prévoir des sites de stockage et retraitement des déchets inertes sur notre territoire, et notamment au Col d'Evires à Eteaux, et à Verlin à Saint-Pierre-en-Faucigny.

- **Encourager la mixité des fonctions dans les centre-ville, bourgs et villages pour les activités économiques s'y prêtant (notamment celles liées à l'économie présentielle) :**

- Bureaux, services et commerces.
- Activités artisanales compatibles avec la fonction d'habitat.

ORIENTATION II. CONSOLIDER UN TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT DYNAMIQUE.

Objectif II.B. Soutenir un développement économique diversifié valorisant les ressources et le savoir-faire du Pays Rochois.

- **Maintenir et conforter la diversité de notre tissu industriel local** : industrie et artisanat de production, filière agroalimentaire, industrie de biens intermédiaires (décolletage, plasturgie), industrie à forte valeur ajoutée, ... etc.
 - **Favoriser les interactions avec le Pôle de compétitivité Arve Industrie**, pour donner une attractivité plus large à notre économie locale.
 - **Créer une zone d'activités emblématique** à positionnement fort pour accompagner ce type de développement : le projet de zone intercommunale industrielle localisée sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny (cf. objectif II.A).
- **Accompagner et dynamiser le développement du secteur du BTP afin de :**
 - Lui permettre de répondre aux besoins prévisibles des populations locales et régionales, et des collectivités locales.
 - Encourager la prise en compte des enjeux du développement durable (techniques liées à l'éco-construction).
- **Soutenir le développement de nouveaux services** et prévoir leur implantation de manière préférentielle et adaptée dans les centre-ville, bourgs et villages du territoire rochois, en mixité avec l'habitat ou au sein de secteurs spécifiques (comme la zone TEX, le quartier de la Gare de La-Roche-sur-Foron et la zone de la Gare de Saint-Pierre-en-Faucigny) (cf. objectif II.A).
- **Renforcer l'offre commerciale du Pays Rochois pour limiter l'évasion vers des pôles commerciaux plus attractifs**, en circonscrivant de manière adaptée les offres de foncier à vocation commerciale (ZACOM) à la structure de l'armature urbaine de notre territoire, et en soutenant la réalisation d'une zone intercommunale à vocation commerciale entre Amancy et La Roche-sur-Foron (cf. objectif II.A).

Sur ce point, concilier le besoin de développement de la grande et moyenne distribution avec le nécessaire maintien et développement du commerce de proximité dans les centres de l'armature urbaine de notre territoire, pour répondre aux besoins des populations locales et conforter l'attractivité de ce secteur au-delà des frontières de notre territoire.

- **Soutenir le développement de la filière bois :**
 - Faciliter l'entretien et la gestion des espaces forestiers notamment par la généralisation des plans de gestion de la forêt.
 - Faciliter l'exploitation de la ressource forestière : aire de débardage, de stockage...
 - Encourager l'utilisation du bois d'œuvre (bâtiments en bois) ou de bois-énergie (chaufferie bois...).

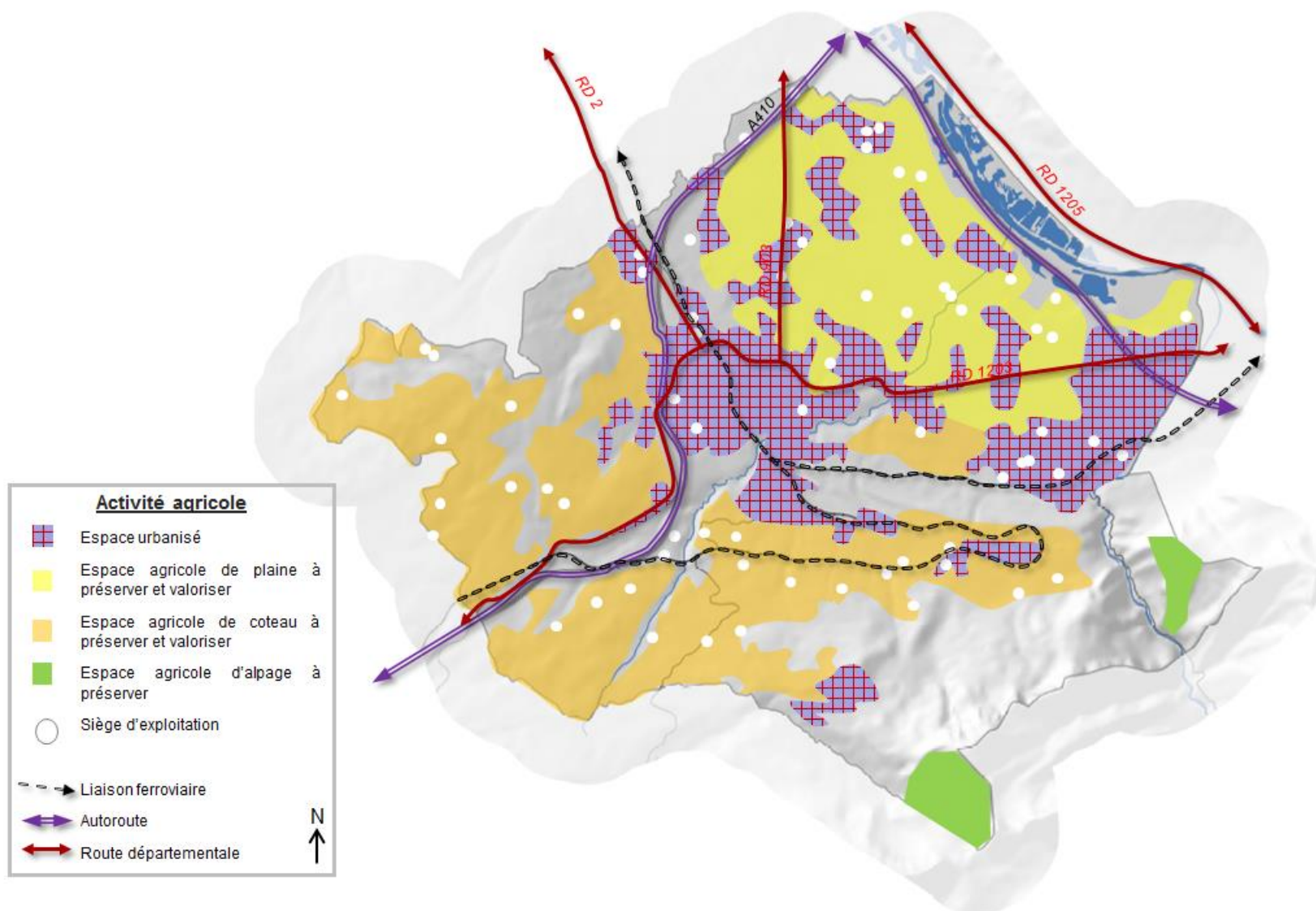


- Travailler à la valorisation du bois dans le cadre de la filière éco-développement retenue par l'ARC dans le cadre du Projet d'Agglomération Franco-valdo-genevois.
- **Renforcer et améliorer le maillage de l'offre touristique et de loisirs** déjà riche et variée du territoire rochois, afin de lui donner cohérence et attractivité pour les populations locales, régionales, voire plus lointaines pour certaines offres :
 - Poursuivre la protection et la valorisation des richesses patrimoniales du centre historique de La-Roche-sur-Foron.
 - Favoriser l'implantation d'une offre de restauration et d'hôtellerie de qualité, qui fait actuellement défaut sur notre territoire, à destination des clientèles d'affaire et de passage, ainsi que de loisirs.
 - Conforter l'attractivité du Pôle Foire de la Roche-sur-Foron (Parc des Expositions) par la réalisation d'un Centre des Congrès (cf. orientation II.A).
 - Accompagner l'implantation du projet d'Ecopôle porté par le SM3A, équipement à vocation de sensibilisation aux milieux naturels, situé en bordure de l'Arve sur les communes de Saint-Pierre-en-Faucigny et Bonneville.
 - Permettre une évolution raisonnée du pôle touristique et de loisirs d'Orange dans sa double saisonnalité.
 - Accompagner le développement de la zone touristique et de loisirs d'Arenthon, notamment autour de l'activité de camping.
- **Maintenir une pérennité de l'activité agricole compatible avec le développement global du territoire rochois:**
 - **Soutenir le maintien d'une activité agricole dynamique et diversifiée**, comme composante de l'identité de notre territoire.
 - **Préserver et maintenir des espaces agricoles de taille et de configurations cohérentes** afin d'éviter leur morcellement :
 - En identifiant à l'échelle du SCOT les espaces stratégiques pour la pérennité de cette activité.
 - En contenant l'étalement urbain et en optimisant l'usage de l'espace nécessaire au développement urbain de notre territoire.
 - **Préserver le bon fonctionnement de nos exploitations agricoles** (distances vis-à-vis des tiers, espaces de proximité, circulations du bétail...).

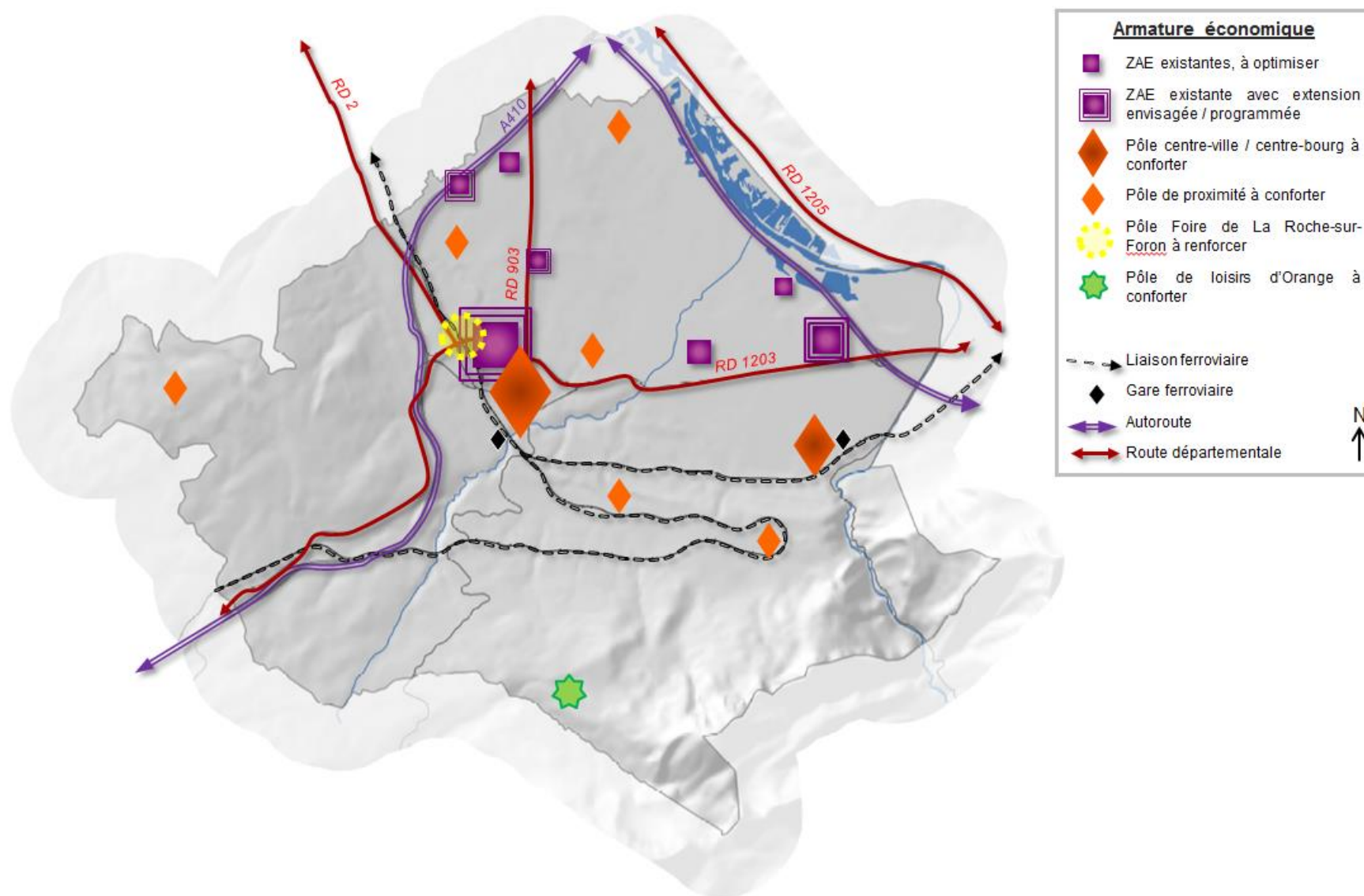


- **Maintenir et encourager une production agricole diversifiée et de qualité :**
 - En limitant l'impact du développement de l'urbanisation sur les espaces relevant d'AOP.
- **Encourager le développement de l'agriculture de proximité** notamment par la valorisation des circuits courts.

REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE : ASSURER LA PERENNITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE



REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE : CONSOLIDER UN TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT DYNAMIQUE



ORIENTATION III. ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE DANS UN ENVIRONNEMENT NATUREL PRESERVE.

Objectif III.A. Mieux encadrer le développement de l'urbanisation dans un objectif de modération de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

- **Tendre vers un objectif de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers**, en se fixant un objectif maximum d'une centaine d'hectares en extension foncière des enveloppes urbaines communales existantes, en cohérence avec les besoins du développement du territoire rochois, et selon des modes d'urbanisation adaptés :
 - **Pour les besoins à dominante d'habitat : environ 60 ha à l'horizon du SCOT.**
 - **Pour les besoins économiques : environ 34 ha à l'horizon du SCOT.**
 - **Pour les besoins en grands équipements : environ 8 ha à l'horizon du SCOT.**
- Ainsi, il convient de :
 - **Densifier prioritairement les enveloppes urbaines existantes** de nos communes pour leurs besoins de développement.
 - **Poursuivre la diversification amorcée du parc de logements** en faveur de l'habitat collectif et intermédiaire, comme alternative à l'habitat individuel (cf. objectif I.B).
 - **Optimiser l'utilisation des espaces dédiés à l'activité économique et aux grands équipements.**
- **Promouvoir de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace**, adaptées aux caractéristiques de chaque commune et en fonction de leur rôle attendu dans l'organisation de l'armature urbaine du territoire rochois (cf. objectif I.A et I.B).
- **Orienter le développement urbain en faveur d'une densification renforcée à proximité des axes de transports collectifs existants et à venir** (cf. objectif I.D).

ORIENTATION III. ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE DANS UN ENVIRONNEMENT NATUREL PRESERVE.

Objectif III.B. Préserver et améliorer la qualité et la lisibilité des paysages urbains, ruraux et naturels du Pays Rochois.

- **Maîtriser le développement périurbain afin de :**
 - Eviter le cloisonnement des espaces agricoles et naturels en plaine.
 - Stopper le mitage sur les coteaux.
 - Préserver les caractéristiques identitaires de nos espaces ruraux.
 - Améliorer la qualité du paysage urbain aux abords des axes majeurs de communication.
- *Renforcer « l'urbanité » des centre-ville, centre-bourg et cœurs de villages du territoire rochois, par le développement de projets structurants et le confortement de l'armature des espaces publics et collectifs.*
- *Améliorer la perception urbaine de la conurbation constituée des communes du pôle dit « principal » par une qualification et une structuration des espaces péricentraux en interface de chacune des communes : espaces stratégiques pour le confortement et/ou le renouvellement urbain, qualité des entrées de ville, renforcement des liens urbains et fonctionnels entre ces communes.*
- **Favoriser le développement d'une armature verte structurée** au sein des espaces urbanisés (parcs, jardins, coulées vertes en lien avec le développement des modes « actifs », couverture végétale de proximité ...) en cohérence et en connexion avec l'espace rural de proximité :
 - Sur le pôle dit « principal ».
 - Sur le pôle dit « secondaire » en valorisant l'identité de la « mosaïque rurale » de ses espaces péricentraux.
- **Qualifier et/ou requalifier progressivement les entrées de ville, bourg et villages, ainsi que leurs traverses**, notamment la perception urbaine des abords de la RD 1203 dans sa traverse des pôles dits « principal » et « secondaire ».
- **Préserver la lisibilité et la qualité des points focaux ponctuant le grand paysage du territoire rochois, ainsi que les ouvertures visuelles sur les espaces de plaine et de coteau**, identifiés dans le diagnostic, notamment dans leur perception depuis les axes majeurs de circulation.
- **Maintenir la dynamique agricole sur le territoire rochois afin de lutter contre la fermeture de nos paysages, préserver et valoriser les qualités paysagères de certains espaces agricoles** (haies significatives, boisements ponctuels, etc...) (cf. objectif II.B).



ORIENTATION III. ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE DANS UN ENVIRONNEMENT NATUREL PRESERVE.

Objectif III.C. Agir en faveur du maintien de la biodiversité, en cohérence avec les territoires voisins.

- **Inscrire une armature «agri-environnementale» de qualité sur le territoire rochois**, et rechercher un équilibre entre sa valorisation et sa préservation.
- **Préserver les grands ensembles d'intérêt écologique majeur, identifiés dans le diagnostic**, véritables « réservoirs de biodiversité » en maintenant la valeur patrimoniale des milieux naturels identifiés lors du diagnostic, et en ne permettant qu'une gestion adaptée, voire limitée, des secteurs concernés :
 - ZNIEFF de type 1,
 - Zone de Natura 2000,
 - Zones humides à caractère patrimonial et/ou fonctionnel,
 - Ripisylves de l'Arve et des principaux cours d'eau.
- **Préserver, ou restaurer si besoin, les grandes continuités écologiques à enjeux majeurs** pour notre territoire, la Vallée de l'Arve et la Haute-Savoie, par la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique en cours d'élaboration ainsi que des contrats-corridors Salève-Voirons et Bargy-Glières-Môle en cours de définition.
- **Prendre en compte la « nature ordinaire » et conforter sa présence aux abords et au sein des enveloppes urbaines de nos communes :**
 - Préserver les principaux éléments naturels au sein des espaces agricoles (vergers, haies bocagères, boisements isolés) pour leur rôle dans le maintien de la biodiversité (cf. objectif III.B).
 - Conforter la présence de la « nature en ville », par la prise en compte des éléments naturels existants et par une meilleure intégration du végétal dans les opérations d'aménagement (plantations, zones vertes, etc) et lorsque c'est possible, par la connexion avec les espaces agricoles ou naturels voisins.
- **Lutter contre la fragmentation des milieux agricoles et naturels de la plaine, des coteaux et du plateau :**
 - Contenir l'étalement urbain en « tache d'huile » en plaine et le « mitage » sur les coteaux (cf. objectif III.A).
 - Maintenir des espaces tampons naturels avec les cours d'eau et les zones humides.
 - Préserver et développer une agriculture extensive, pour contribuer au maintien des continuités entre la plaine, les coteaux, et les versants boisés, ...



ORIENTATION III. ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE DANS UN ENVIRONNEMENT NATUREL PRESERVE.

Objectif III.D. Veiller à la sécurité des personnes, des biens, de l'environnement, et lutter contre les risques et les nuisances

- **Prendre en compte**, le plus en amont possible, dans l'aménagement et la gestion de notre territoire, **les risques et les nuisances susceptibles d'affecter les personnes et les biens** :
 - Risques naturels liés notamment aux eaux pluviales.
 - Risques industriels et technologiques.
 - Risques et nuisances induits par le trafic routier.
 - Risques sanitaires et environnementaux : déchets domestiques et autres, exposition au plomb, pollutions des milieux.
- **Informers la population** sur les pollutions et risques identifiés sur la commune (Servitudes d'Utilités Publiques, risques d'exposition au plomb, ...).
- **Préserver les espaces de liberté des cours d'eau**, particulièrement sur l'Arve et le Foron, et poursuivre la réflexion sur les cours d'eau secondaires.
- **Favoriser l'entretien des boisements**, notamment ceux des ripisylves et des zones de montagne.
- **Eviter l'implantation d'activités nuisantes** (ou présentant des risques technologiques) **au sein ou à proximité des lieux d'habitat**, et/ou créer, le cas échéant, des espaces tampons entre ces lieux et ces activités nuisantes.
- **Œuvrer à la limitation des nuisances visuelles** en réfléchissant à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal.
- **Renforcer le lien urbain inter-quartier**, notamment dans le pôle principal, pour éviter les effets de coupure urbaine participant de la « ville morcelée », générés par les faisceaux d'infrastructures (routes à grande circulation, voie ferrée) ou les modes d'urbanisation, particulièrement dans l'espace périurbain des communes concernées, susceptibles de générer un effet d'insécurité routière pour les piétons, et les cycles.
- **Prendre en compte dans les schémas directeurs** (Eaux Usées EU (assainissement collectif et non collectif AC/ANC), eaux pluviales EP, adduction d'eau potable AEP, déchets) **la protection des biens et des personnes** (cf. objectif III.E).
- **Prendre en compte la question des eaux pluviales dans le développement de notre territoire** et en assurer une gestion raisonnée (cf. objectif III.E):
 - Engager la mise en place de Schémas de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) communaux ou intercommunaux.
 - Veiller à l'insertion d'un volet Eaux Pluviales (EP) dans les Document Locaux d'Urbanisme (DUL).
 - Prévoir ou conforter des zones d'expansion des crues, particulièrement sur l'Arve et le Foron et poursuivre la réflexion sur les cours d'eau secondaires lors de l'élaboration des DUL.

ORIENTATION III. ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE DANS UN ENVIRONNEMENT NATUREL PRESERVE.

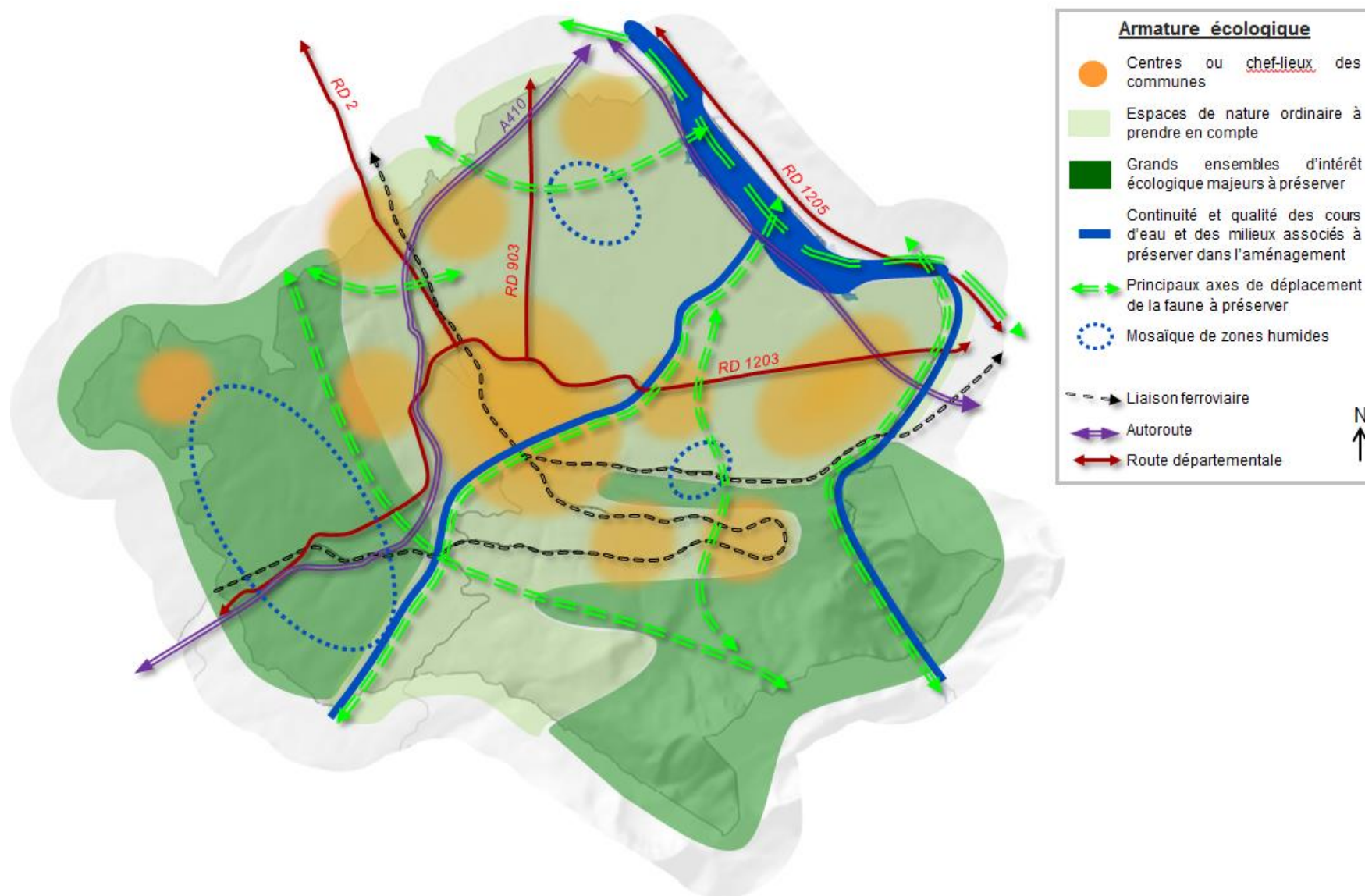
Objectif III.E. Préserver les ressources naturelles et maitriser les rejets

- **Conforter ou établir des schémas directeurs** (Eaux Usées EU (assainissement collectif et non collectif AC/ANC), eaux pluviales EP, adduction d'eau potable AEP, déchets) **à l'échelle intercommunale**, s'imposant aux futurs Documents d'Urbanisme Locaux (DUL):
 - Conforter le schéma général d'assainissement et le plan de gestion des déchets existant à l'échelle intercommunal,
 - Etablir un schéma d'alimentation en eau potable à l'échelle intercommunale (étude en cours portée par le SYRE : Syndicat de la Ressource en Eau regroupant les communes de la CCPR, ainsi que Bonneville et Vougy).
 - Mettre en place une politique intercommunale pour la gestion des eaux pluviales,
 - Etablir au niveau des DUL des schémas de gestion des eaux pluviales (cf. objectif III.D).
- **Favoriser la création et la gestion d'ouvrages communs**, notamment en matière d'AEP (création de réservoirs communs, amélioration du maillage des réseaux...).
- **Prévoir les emplacements réservés nécessaires pour :**
 - Les ouvrages de traitement des eaux usées (station d'épuration).
 - Les bassins de rétention des eaux pluviales ou champs d'expansion des crues.
 - Les ouvrages de gestion et de stockage pour l'alimentation en eau potable (réservoirs).
 - Les sites de collecte et de stockage des déchets (déchets inertes...).
- **Encourager la maîtrise des rejets domestiques et des pratiques agricoles en tête du Bassin du Foron (Les Crys, Les Biolles) et la maîtrise des pratiques agricoles dans la plaine de l'Arve** (Bassin du Bourre, des Corbières, du Sion, du Chanvernet, du Berny) :
 - Préserver des espaces agricoles suffisants pour l'épandage des effluents d'élevages et soutenir les filières d'agriculture raisonnée (actions en cours pour le développement de filières bio locales pour les cantines scolaires) (cf. objectif II.B).
- **Contribuer à l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'Arve**, en luttant contre les micropolluants métalliques :
 - Mettre en œuvre les actions engagées dans le cadre du programme « Arve pure 2012 ».



- **Fixer des zones de protection et de recul pour** la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité (zones humides, captages AEP, espaces tampons naturels le long des cours d'eau, et leur continuité...).
- **Prendre en compte les préconisations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'ARVE** porté par le SM3A (syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et ses affluents).
- **Préserver la qualité des sols et requalifier les sols dégradés**, affectés par des dépôts polluants ou des usages dégradants :
 - Donner un « statut » à la qualité naturelle des sols dans les opérations d'aménagements, pour préserver leurs usages futurs et leur multifonctionnalité (gestion de l'eau, réservoir de biodiversité, source de production, ...).
- **Au regard de l'organisation et la gestion du traitement / valorisation / enfouissement des déchets inertes**, dans le respect du Schéma Départemental de Gestion des Déchets du BTP :
 - Limiter la diffusion dans l'environnement de ce type de déchets, en ayant un lieu affecté à leur gestion.
 - Prévoir des sites de stockage et retraitement des déchets inertes sur notre territoire, et notamment au Col d'Evires à Eteaux, et à Verlin à Saint-Pierre-en-Faucigny (cf. objectif II.A).
 - Soutenir l'intégration des granulats recyclés dans la commande publique.

REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE : ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE ET UN ENVIRONNEMENT PRESERVE



REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE : CONFORTER LE PAYS ROCHOIS COMME TERRITOIRE DE VIE DE QUALITE, AU SEIN DE SON BASSIN DE VIE DU GRAND GENEVE

